**Supervision et encadrement de la gestion de cas**

**Test pré et post-formation**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Date du test  pré-formation |  | Date du test  post-formation |  |

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Prénom | Nom de famille | Poste occupé | Organisation |
|  |  |  |  |
| Région | Pays | Numéro de téléphone | Courriel |
|  |  |  |  |

*Le Groupe de travail de gestion de cas de l’Alliance pour la Protection de l’Enfance dans l’Action Humanitaire vous souhaite la bienvenue au test pré-/post-formation du programme de formation   
à la supervision et à l’encadrement dans le domaine de la protection de l’enfance.*

*Dans le cadre de son plan global visant à favoriser de meilleurs résultats pour les enfants ayant besoin de protection et de soutien, le groupe de travail a donné la priorité à la promotion des bonnes pratiques en matière de supervision et d’encadrement. Ce programme de formation constitue une étape importante dans l’obtention de résultats positifs pour les enfants du monde entier, et ce test préalable nous permet d’évaluer les progrès réalisés vers cet objectif.*

*Bonne chance !*

1. Entourez les trois fonctions de la supervision :
2. Redevabilité/Administration
3. Gestion/Direction
4. Formation/Développement
5. Soutien
6. Selon les directives inter-agences relatives à la gestion de cas, quelle est la définition de la supervision ?
   1. La supervision des travailleurs sociaux est une fonction essentielle du système de gestion de cas. Elle se compose à la fois d’activités de gestion hiérarchique et de soutien afin de garantir la qualité des services fournis.
   2. La supervision dans le domaine de la gestion de cas pour la protection de l’enfant implique la gestion de tous les aspects du développement des travailleurs sociaux dès leur embauche et tout au long de leur carrière par la suite.
   3. La supervision est une relation qui soutient les compétences techniques et la pratique du travailleur social, favorise le bien-être et rend possible un suivi efficace et constructif de la charge de travail.
7. Les faits montrent que l’affirmation suivante n’est pas vraie au sujet de la supervision ?
   1. La supervision aide le travailleur social à réfléchir de façon claire.
   2. Bien que la supervision renforce la capacité d’un travailleur social à gérer le stress, elle accroît souvent le niveau de stress général du superviseur.
   3. La supervision aide le travailleur social à reconnaître les risques potentiels et à améliorer ses décisions en matière de sécurité.
8. L’aptitude à faire des retours utiles et constructifs à un travailleur social est une compétence importante pour les superviseurs. Lequel des éléments suivants n’est pas approprié quant au fait de donner son retour ?
   1. Mieux vaut que les superviseurs fassent leurs retours à l’avance, plutôt que trop tard ; et idéalement lors d’une session individuelle.
   2. Une relation de sécurité et de confiance est nécessaire pour que le superviseur et le travailleur social puissent réfléchir ensemble à d’autres comportements possibles et que le travailleur social puisse avoir des choix.
   3. L’honnêteté et le respect des délais sont essentiels, mais une approche fondée sur les points forts est impossible car le retour n’est nécessaire que lorsqu’il y a un problème.
9. Lequel de ces objectifs n’est pas essentiel lors de l’animation d’une réunion de gestion de cas ?
   1. Se concentrer sur l’attribution des cas et équilibrer la charge de travail au sein   
      de l’équipe.
   2. Veiller à accorder le temps nécessaire pour discuter de problèmes spécifiques et aborder en détail tous les cas problématiques.
   3. Identifier les défis liés au système de gestion de cas dans son ensemble.
10. Associez la pratique de supervision à sa définition en traçant une ligne pour les relier :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Pratique de supervision** |  | **Définition** |
| Supervision individuelle |  | Une pratique permettant de présenter aux nouveaux travailleurs sociaux les bonnes pratiques à adopter lors d’interactions avec des enfants |
| Réunion de gestion de cas |  | Une pratique dans laquelle le superviseur accompagne le travailleur social sur le terrain pour évaluer ses compétences |
| Évaluation des capacités |  | Une pratique de suivi de la qualité de la documentation du travailleur social et de la tenue de ses dossiers |
| Suivi sur le terrain |  | Une réunion régulière et planifiée entre un travailleur social et un superviseur afin d’aborder les trois fonctions |
| Observation |  | Une pratique visant à soutenir le processus d’un travailleur social, à analyser un cas, à explorer les solutions possibles et à déterminer les mesures à prendre par la suite |
| Check-list des dossiers |  | Une pratique qui examine les connaissances, les compétences, les attitudes et les domaines de développement d’un travailleur social |
| Discussion des cas |  | Une réunion régulière et planifiée entre un superviseur et une équipe de gestion de cas, abordant les trois fonctions |

1. Lequel des éléments suivants est un exemple illustrant la raison pour laquelle il est important pour les superviseurs de prendre connaissance du bien-être des travailleurs sociaux et d’intervenir en conséquence ?
2. Si les travailleurs sociaux montrent des signes de stress, cela indique qu’ils n’ont pas fixé de limites saines et qu’ils ne sont pas faits pour ce travail.
3. Les superviseurs doivent savoir à quel moment diagnostiquer un problème de santé mentale chez un travailleur social.
4. Il est utile pour les superviseurs de comprendre comment le personnel gère le stress lié à son travail car le burnout constitue un risque pour le bien-être des travailleurs sociaux.
5. Parmi les mesures de supervision suivantes, marquez d’une croix (x) celles qui soutiennent le bien-être des équipes de gestion de cas :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Vrai | Faux |
| Activités de renforcement de la cohésion d’équipe |  |  |
| Sessions régulières de supervision individuelle |  |  |
| Encourager les travailleurs sociaux à mettre de côté leurs sentiments personnels |  |  |
| Approche de retour basée sur les points forts |  |  |
| Discussions de groupe portant sur les erreurs d’un travailleur social |  |  |
| Aller à l’encontre des décisions d’un travailleur social sans lui en parler |  |  |

1. Sur une échelle de 1 à 5, dans quelle mesure avez-vous confiance en votre capacité à faire face aux conséquences des préjudices, de l’exploitation et des abus sur les enfants ? (entourez le chiffre correspondant)

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 |
| Pas du tout confiance |  |  |  | Tout à fait confiance |

1. Sur une échelle de 1 à 5, dans quelle mesure avez-vous confiance en votre capacité à assurer une supervision et un encadrement de la gestion de cas dans le domaine de la protection de l’enfance ? (entourez le chiffre correspondant)

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 |
| Pas du tout confiance |  |  |  | Tout à fait confiance |